



Déclarations et Discours

N° 85/25

L'AVENIR DE LA NAMIBIE

Déclaration de M. Stephen Lewis, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, devant le Conseil de sécurité à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 15 novembre 1985.

M. le Président. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Il est rare que le Canada demande à être invité aux délibérations du Conseil. Si nous l'avons fait, c'est à cause de la question dont il est saisi. Il ne s'agit pas d'une intervention purement formelle : la question de la Namibie est pour nous un sujet de préoccupation profonde et constante.

Depuis le dernier débat que le Conseil a tenu sur cette question, en juin, le gouvernement de l'Afrique du Sud — c'était hélas! prévisible — a continué de défier la communauté internationale. Toutefois, il ne peut se féliciter de la situation à l'intérieur du territoire. Le régime illégal, qui a été mis en place sans que soient tenues des élections libres et équitables, n'a pas réussi à obtenir une légitimité et il a confirmé les prédictions que nous avons faites collectivement en se révélant tout à fait inefficace.

Il ne saurait, bien sûr, en être autrement, compte tenu de la nature manifestement non représentative de ce régime. Force nous est de demander : combien de fois faudra-t-il que l'expérience soit répétée avant que l'Afrique du Sud tire les leçons de l'histoire, leçons que le processus de décolonisation en Afrique a fait apparaître avec une telle netteté?

Au moment où se tient ce débat, le Conseil a été saisi d'une note d'un soi-disant « gouvernement de transition d'unité nationale », transmise avec des lettres d'accompagnement des autorités sud-africaines, dans lequel il indique sa préférence pour un système électoral de représentation proportionnelle. Nous nous félicitons de cette demande, qui doit être considérée comme reflétant la position du gouvernement sud-africain, même si le libellé de cette note indique que le gouvernement sud-africain présente sa position à contre-cœur. Mais comme toujours, comme mes collègues du Danemark et du Royaume-Uni l'ont tout de suite fait remarquer, l'Afrique du Sud entrave chaque petit pas en avant avec les chaînes du retour en arrière. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une mise en cause à peine voilée de l'impartialité du Groupe de contact, et d'une réaffirmation du couplage. Aucune de ces deux tactiques n'est acceptable, et l'Afrique du Sud le sait fort bien.

En tout état de cause, une question plus immédiate doit retenir notre attention. L'Afrique du Sud ayant maintenant fait connaître le système électoral qu'elle préfère, nous nous interrogeons sur les élections elles-mêmes. Pour quelle raison ne se tiendraient-elles pas maintenant? Quelle raison pourrait justifier un nouveau retard? Nous ne posons pas ces questions rhétoriques dans le seul but d'accorder une crédibilité à un régime illégal; nous les formulons parce que — et d'ailleurs tous les membres du Conseil le savent — il faut évaluer tout progrès présumé en tenant compte de la duplicité qu'il peut masquer.

Lors de son dernier examen de la question de la Namibie, plus tôt cette année, le Conseil a recommandé un certain nombre de mesures aux gouvernements, et le Canada a répondu à cet appel en prenant des décisions concrètes. Elles sont destinées à démontrer l'opposition résolue du Canada à la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et à maintenir les pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle fixe une date pour l'application de la résolution 435.

Pour être plus précis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé le 6 juillet que le Canada avait décidé de mettre fin au traitement à façon de l'uranium namibien importé d'Afrique du Sud. Cette mesure est conforme à la résolution 283 dans laquelle le Conseil a recommandé que les pays mettent fin aux activités commerciales concernant la Namibie qui sont menées par des organismes relevant des gouvernements. Je fais remarquer que nous avons adopté cette mesure en dépit du fait qu'elle représente pour le Canada un manque à gagner qui pourrait atteindre 5 millions de dollars. Ce traitement était fait en vertu de contrats conclus entre la société publique Eldorado Nuclear et des partenaires commerciaux de pays tiers. Nous espérons que ces pays et d'autres réexamineront, eux aussi, leur politique à la lumière de la résolution 283.

Le Canada ne s'est pas arrêté là. Après l'adoption de la résolution 566, il a interdit, en coopération avec les banques canadiennes, la vente des *Krugerrands*. En outre, la question des transports a été réexaminée, à la suite de quoi un embargo sur le transport aérien entre le Canada et l'Afrique du Sud a été décrété. Cet embargo porte à la fois sur le transport de passagers et de marchandises. Il a pour effets de mettre fin à tous les vols nolisés et d'exclure toute possibilité d'un accord bilatéral sur les services aériens.

À nos yeux, ces mesures démontrent que le Canada prend très au sérieux les recommandations du Conseil. Mais, abstraction faite de ces initiatives précises, nous reconnaissons également que la question de la Namibie comporte toujours les dimensions suivantes : exercice du droit à l'autodétermination; paix et sécurité régionales; développement économique régional et rôle de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Comme nous l'avons dit en juin, le droit de la Namibie à l'indépendance est lié de façon inextricable aux principes qui ont présidé à la création des Nations Unies.

Lors de la récente réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Nassau, le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, a ajouté sa voix à celle d'autres dirigeants de tous les continents, représentant 49 pays qui comptent un quart de la population mondiale, qui se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que l'accession de la Namibie à l'indépendance ne cesse d'être retardée. Comme vous le savez, les dirigeants du Commonwealth ont rejeté les tentatives de l'Afrique du Sud visant à lier l'indépendance de la Namibie à des considérations étrangères. Ils ont réaffirmé le fait que la résolution 435 constitue la seule base acceptable de l'accession de la Namibie à l'indépendance. Enfin, ils ont convenu que les mesures prises contre l'*apartheid* devraient viser tout autant à amener l'Afrique du Sud à respecter les vœux de la communauté internationale en ce qui concerne la question de la Namibie.

En d'autres mots, la Namibie reste une question d'une importance tout à fait primordiale pour le Commonwealth, qui a fait savoir à l'Afrique du Sud, sans l'ombre d'un doute, qu'il est impératif que

la Namibie accède immédiatement à l'indépendance. Le Conseil a également un rôle décisif — le rôle décisif — à jouer : il lui appartient de rappeler à l'Afrique du Sud qu'elle doit honorer les engagements qu'elle a pris dans le passé en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance sous les auspices des Nations Unies. L'adoption d'une résolution énergique, renforçant les mesures qui ont déjà été recommandées, constitue le meilleur moyen de remplir ce rôle. Il faudrait également que cette résolution soit adoptée à l'unanimité. Il ne faut pas, dans les circonstances présentes, envoyer à Pretoria un message de division.

Il faut que le Conseil continue de rejeter les considérations dépourvues de crédibilité invoquées par le gouvernement de l'Afrique du Sud en ce qui concerne sa sécurité. Grosso modo, au moins 900 kilomètres séparent la frontière septentrionale de l'Afrique du Sud de la frontière septentrionale de la Namibie. Ce qui peut se passer ou ne pas se passer à 900 kilomètres des frontières sud-africaines peut difficilement être considéré comme une menace directe. L'argument du couplage ne tient tout simplement pas.

Nous avons écouté avec un grand intérêt les déclarations qui ont été faites pendant le débat en cours. Le représentant de la Zambie a parlé avec une éloquence tranquille et persuasive du droit des Namibiens à l'autodétermination et des conséquences tragiques d'un nouveau retard.

Le Secrétaire général de l'Organisation des peuples du sud-ouest africain, M. Andemba Toivo ja Toivo, a également exposé de façon convaincante la nature de la lutte de son peuple pour l'autodétermination. Ce fut pour nous toute une expérience que d'écouter cet homme sensé, enfin libre sur le plan individuel, et toujours aussi déterminé à obtenir la liberté pour son peuple. Aurions-nous pu prévoir, il y a à peine deux ans, qu'il serait parmi nous? L'Afrique du Sud ne pourrait-elle pas tirer d'autres enseignements de son intervention? Que se passerait-il si elle libérait également ses propres prisonniers politiques en Afrique du Sud même — les Mandelas et les dirigeants de l'United Democratic Front? Les autorités sud-africaines constateraient peut-être que ce sont, eux aussi, des hommes sensés, prêts à discuter et à entendre des arguments rationnels si on donne une chance au dialogue.

Le refus persistant de l'Afrique du Sud de fixer une date pour l'application du plan des Nations Unies constitue une violation grave de ses promesses de bonne foi et des assurances qu'elles avaient données aux membres du Groupe de contact et à l'Organisation elle-même. Le Canada, pour sa part, a clairement fait savoir que ce comportement contribuera à élargir l'écart qui nous sépare sur le plan bilatéral. Comme nous l'avons dit en juin dernier, il se peut que le Groupe de contact ait encore un rôle utile à jouer pendant la mise en œuvre concrète de la résolution 435, et dans la conclusion d'un accord sur la fixation d'une date pour l'application du plan des Nations Unies. À cet égard, l'inaction du Groupe et l'impression d'immobilisme qu'il donne restent pour nous un motif de frustration. C'est là une question que nous pourrions décider d'examiner plus avant, en coopération avec nos amis parmi les États de première ligne et nos partenaires au sein du Groupe de contact.

Nous nous attendons à ce que la résolution qu'adoptera le Conseil crée les conditions d'une relance des efforts diplomatiques. Le Canada est disposé à prêter son concours à ces efforts. Dans l'intervalle, nous appuyons pleinement les efforts incessants faits par les Nations Unies pour réaliser l'indépendance de la Namibie sur une base juste et équitable.

Nous souhaiterions évoquer brièvement une autre question. Dans l'impasse militaire et diplomatique actuelle, nous devons garder sans cesse à l'esprit la situation de plus en plus difficile du peuple et des réfugiés namibiens. Il y a plusieurs jours, le Canada a versé sa contribution annuelle de 200 000 dollars au Fonds des Nations Unies pour la Namibie. Nous ne voudrions pas être présomptueux, mais d'autres pays, particulièrement des pays qui ne versent pas de contribution ou dont la contribution est à peine plus que symbolique, pourraient envisager de soutenir financièrement le Fonds. En ce moment, la prestation d'une aide dans les domaines sociaux et de l'éducation, et d'une assistance économique et humanitaire, est un besoin pressant et, du point de vue des perspectives d'avenir du pays, elle est absolument indispensable.

Nous devons avoir pour objectif une action unanime. C'est cette unanimité qui permettra de conserver la question de la Namibie au premier plan de l'ordre du jour international et qui nous permettra d'envoyer, une fois de plus, mais avec une force accrue, un message énergique et clair à l'Afrique du Sud. Chacun d'entre nous doit faire sa part pour maintenir et intensifier les pressions. Les Toivos de la Namibie triompheront un jour — cela ne fait aucun doute. C'est tout simplement — et douloureusement — une question de temps. Il appartiendra à l'histoire d'évaluer les conséquences, pour l'Afrique du Sud, de ses retards entêtés et impossibles à justifier.

S/C